

**DÉLIBÉRATION N°2022-10-13/01 DU 13 OCTOBRE 2022 RELATIVE À L'AUTORISATION
DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DE SIGNER LE MARCHÉ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR
LA REALISATION D'UN TRONÇON DE LA COULEE VERTE LA TEGEVAL DIT « COTEAU HAUT
DE LIMEIL » SUR LA COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES.LE COMITÉ SYNDICAL**

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
VU Le code de la commande publique,
VU la décision de la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2022,
VU le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise la Présidente du SMER la Tégéval à signer les accords-cadres à bons de commande de travaux d'aménagements pour la réalisation d'un tronçon de la coulée verte la Tégéval dit « Coteau Haut de Limeil » à Limeil-Brévannes, issus des offres de base et selon leur DQE respectifs, et attribués ainsi à :

Lot 1 _ AMENAGEMENT :

Groupement VALENTIN / EURO VERT
6 chemin de Villeneuve
94140 ALFORVILLE
Siret : 562 062 232 00045

Montant HT : 1 089 733, 34 € HT
Montant TTC : 1 307 680, 01 € TTC

Lot 2 : FOURNITURE ET PLANTATION DE VEGETAUX :

Groupement ETUDES ET CHANTIERS ILE DE France/
CONFLUENCES/ EA LES JARDINS DE LA SELLERIE
20 Place Jules Vallès
91000 EVRY-COURCOURONNES
Siret : 440662 047 00016

Montant HT : 286 701, 69 € HT
Montant TTC : 344 042, 03 € TTC

Article 2 : Les dépenses afférentes à cet accord-cadre à bons de commande seront imputées sur le budget du SMER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Tégéval


Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 3

Pouvoirs : 1

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption : à l'unanimité.